

M. FOSTER : La faute est imputable aux ministères. S'ils n'ont pas préparé l'ouvrage, l'auditeur n'y peut rien. Celui-ci ne prépare pas le manuscrit—

Sir WILFRID LAURIER : Assurément, il prépare le manuscrit de son propre rapport. La faute n'est pas imputable aux ministères, que je sache. J'aurai un entretien avec l'auditeur général et je pourrai peut-être donner plus de renseignements à la Chambre demain. Cependant, je ne puis pas laisser espérer que le rapport sera déposé prochainement.

La motion est adoptée et la séance est levée à six heures du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, le 20 janvier 1905.

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

VACANCE—COMTE DE WRIGHT.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la députation que j'ai reçu la lettre suivante :

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes.

Monsieur,—J'ai l'honneur de donner par la présente ma démission de représentant, à la Chambre des communes, du district électoral de Wright, dans la province de Québec, vu que j'ai opté pour le district électoral de Québec-est.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce 20me jour de janvier 1905.

(Signé) WILFRID LAURIER.

Témoins :

(Signé) Sydney Fisher,
C. Fitzpatrick.

VACANCE—COMTE DE CARLETON.

M. l'ORATEUR : J'ai aussi reçu une autre lettre qui se lit comme suit :

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes.

Monsieur,—Je, Edward Kidd, du village de North-Gower, dans le comté de Carleton, fermier et manufacturier, qui ai été élu membre de la dite Chambre des communes pour le district électoral de Carleton, déclare par la présente mon intention d'abandonner ma position de membre de la Chambre des communes, et c'est ce que je fais, par la présente.

En foi de quoi, j'ai apposé à la présente, devant deux témoins, mon seing et sceau ce 19me jour de janvier 1905.

(Signé) EDWARD KIDD.

Témoins :

(Signé) Sam'l. Barker, M.P.,
John W. Daniel, M.P.

Je désire informer la Chambre que j'ai adressé mon mandat pour une nouvelle élection dans chacun de ces districts électoraux.

M. HAGGART : Dans ces deux divisions?

M. l'ORATEUR : Oui.

SOLDE DE LA GENDARMERIE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

La Chambre se forme en comité général pour discuter un projet de résolutions concernant la solde du commissaire et des autres membres de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.—(Sir Wilfrid Laurier).

Premier article.

Résolu qu'il est expédient de prescrire que la solde du commissaire et des autres membres de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest n'excédera pas les chiffres suivants :

| | |
|---|------------|
| Commissaire de police, par année.. | \$3,000 00 |
| Sous-commissaires, par année.. | 2,000 00 |
| Surintendants, par année.. | 1,800 00 |
| Inspecteurs, par année.. | 1,400 00 |
| Chirurgiens et aides-chirurgiens, par année.. | 1,800 00 |
| Vétérinaires, par année.. | 1,400 00 |
| Quatre sergents d'état-major, par jour. | 2 00 |
| Autres sergents d'état-major, par jour. | 1 75 |
| Autres sous-officiers, par jour.. | 1 25 |
| Constables, par jour.. | 1 00 |
| Constables spéciaux et éclaireurs, par jour.. | 1 50 |
| Clairons au-dessous de 18 ans, par jour.. | 50 |
| Salaires des ouvriers, par jour.. | 75 |

M. HAGGART : Quels sont les changements opérés ?

Sir WILFRID LAURIER : J'ai présenté cette résolution à la suite de remarques faites au Gouvernement, ici même, de temps à autre, par des députés appartenant aux deux partis politiques, nous conseillant d'augmenter la solde de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Nous avons étudié cette question, et je crois que nous rencontrons le vœu du public et les exigences de la situation, en accordant les soldes dont cette résolution fait mention. Les augmentations se répartissent comme suit :—

| Officiers. | Solde actuelle. | Solde projetée. |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Commissaire..... | 2,600 | 3,000 |
| Sous-commissaires | 1,600 | 2,000 |
| Surintendants | 1,400 | 1,800 |
| Inspecteurs | 1,000 | 1,400 |
| Chirurgiens et aides-chirurgiens | 1,400 | 1,800 |
| Vétérinaires..... | 1,000 | 1,400 |

Nous avons quatre sergents d'état-major auxquels nous payons \$2 par jour. D'autres sergents d'état-major reçoivent \$1.50 par jour; nous voulons porter cette solde à \$1.75 par jour, soit une augmentation de 25 cents par jour. Les sous-officiers touchent \$1 par jour, solde que nous portons à \$1.25. Les constables reçoivent 75 cents par jour; nous voulons leur accorder \$1. Quant aux constables volontaires et aux guides, nous n'avons aucun droit de les payer particulièrement,